



HDIM 2019 - Session de travail 4 Sécurité des journalistes

Déclaration de la France

Je m'associe à la déclaration de l'Union européenne et souhaite m'exprimer à titre national au sujet de la sécurité des journalistes.

Les journalistes ont toujours été au premier plan des moments fondateurs de notre République, qu'il s'agisse de crises ou de victoires, de célébrations ou de pertes, de doutes ou d'efforts. Depuis toujours et aujourd'hui encore, les journalistes éclairent le débat public. Ils sont un symbole de la liberté d'expression.

Il est intolérable que dans un Etat de droit, des individus tentent d'empêcher la parution de la presse ou l'exercice de la profession de journalistes. La France est engagée à ce que l'accès des citoyens à une information pluraliste, indépendante et de qualité reste un droit inaliénable et garanti.

La France est fortement engagée dans la défense et la liberté de la presse sur le plan national comme sur la scène internationale. La protection des journalistes, la lutte contre l'impunité des crimes commis à leur encontre et la garantie d'un environnement de travail sûr pour l'exercice des métiers de l'information sont au cœur de ses préoccupations.

Certaines informations erronées ont pu être partagées concernant les manifestations des Gilets Jaunes et l'atteinte à la sécurité des journalistes durant cette période. Ces manifestations ont été encadrées par un dispositif de sécurité visant à assurer la sécurité des manifestants ainsi que des journalistes qui les couvraient, conformément à ce qui est prévu par la loi. Ces manifestations n'ont pas systématiquement fait l'objet de déclarations préalables, et le déroulement de certaines d'entre elles a obligé les forces de l'ordre à intervenir dans des conditions difficiles et faire face à une forte violence, y compris dirigée contre elles, ou contre des représentants de médias.

Après une rencontre avec les représentants des organisations syndicales le 30 novembre 2018, proposée à la suite des violences contre les journalistes de la part de manifestants, le ministre de l'Intérieur a demandé aux forces mobilisées dans les manifestations de prévoir l'accueil systématique des journalistes le souhaitant à l'arrière des dispositifs, afin de les protéger.

Tous les journalistes qui estiment avoir été victimes de violence peuvent les signaler, et ces plaintes sont traitées avec le plus grand sérieux.

Le pluralisme des médias, le droit d'informer ou d'être informé et la capacité à exprimer des points de vue critiques sont essentiels au débat démocratique. Alors que la

liberté de la presse et la sécurité des journalistes connaissent des atteintes croissantes dans le monde, et que la presse est confrontée au défi des manipulations de l'information, notamment en ligne, un soutien accru des États en faveur du droit à une information fiable et vérifiée est nécessaire. A l'international, nous sommes également pleinement engagés en faveur de la lutte contre l'impunité des crimes commis à l'encontre des journalistes. C'est à l'initiative de la France que le 2 novembre a été déclaré « Journée internationale de la fin de l'impunité des crimes commis contre les journalistes » par les Nations Unies.

En conclusion, je tiens à rappeler l'attachement indéfectible de la France à la liberté d'expression et à la sécurité des journalistes, qui demeureront par conséquent au cœur de nos priorités. Nous saluons le fort accent mis par le RFOM sur la sécurité des journalistes et soutenons pleinement ses activités de grande qualité.